

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 297

Artikel: Péchés par omission
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026742>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Péchés par omission

La semaine dernière, je parlais de ces péchés contre l'esprit de véritable objectivité, de véritable impartialité, que l'on peut commettre par omission — en taisant par exemple que Céline, grand écrivain et à plus d'un égard homme admirable, était aussi un antisémite virulent, un réactionnaire buté, etc.

J'y pensais en parcourant ces jours les articles nécrologiques à la mémoire de Philippe Amiguet, historien, romancier et journaliste. « Bourgeois d'Ollon... » etc. Auteur de « La Grande Mademoiselle »... etc. Collaborateur du « Temps », fondateur de la revue « littéraire » (les guillemets sont de moi !) « Le Mois suisse »... Passant sous silence le fait que Philippe Amiguet eut plus que des sympathies pour l'Italie fasciste et même pour l'Allemagne hitlérienne; et que « Le Mois suisse » défendit « durant toute la guerre ... la politique de l'Allemagne, aveuglément et avec passion. »

Qu'en janvier 1945 encore, « Amiguet croit à la victoire de l'Allemagne ». (Cahier 20 de l'Alliance culturelle romande, nov. 74). De tout cela, pas un mot, ce qui est une mystification du lecteur et en fin de compte l'expression d'un parfait mépris à l'égard du disparu, qui vraisemblablement *tenait* à ses opinions (pour aberrantes qu'elles puissent nous paraître) et dont la mémoire se trouve ainsi trahie !

J'y pensais aussi en lisant les articles qui ont commenté la démission de Charles Apothéloz. « Vibrant hommage » rendu au démissionnaire; préoccupation devant les tâches « difficiles » qui attendent son successeur; nécessité de « rationaliser » les forces « productives » du théâtre; très discrète allusion — un peu moins discrète selon les cas, mais faite avec tact — aux moyens financiers mis à la disposition du Centre dramatique de Lausanne, qui n'ont pas augmenté depuis 1968; autre discrète allusion à « l'éclatement des structures » et à la nécessité d'un regroupement...

Quant à l'aspect financier : dans le temps que le directeur du Théâtre de Bâle démissionnait parce que le budget dont il disposait, de 10 millions (dix millions), lui paraissait insuffisant, le Centre disposait si je ne fais erreur de la somme de 400 000 francs... Il est vrai que Bâle a deux fois plus d'habitants que Lausanne! Quant à l'éclatement des structures, à la dispersion, à l'éparpillement des efforts, nul n'ignore s'il est difficile de persuader X de collaborer avec Y (car enfin X est lausannois et Y d'Yverdon; ou bien X appartient à la troupe A cependant que Y fait partie de la compagnie B), il est tout à fait impossible, et ceci quel que soit le domaine considéré — presse, beaux-arts, théâtre, orchestre, club d'échecs ou association d'écrivains — de convaincre un Vaudois de s'intéresser à ce qui se fait à Neuchâtel, un Genevois de regarder aussi vers Lausanne — je ne dis rien de Fribourg, du Jura ou du Valais.

J. C.

Honte

La Suisse, terre d'asile ! S'il fallait nous enlever nos dernières illusions, les tribulations des Chiliens dans notre pays auraient largement suffi. Un exemple, pas plus révoltant que les autres (et combien d'autres passent-ils inaperçus ?).

Le 19 novembre, un étudiant chilien de 24 ans arrive à Genève en provenance directe de Santiago du Chili. Sorti de prison (14 mois de cellule et de tortures; les tortures normales au Chili aujourd'hui: immersions répétées ou supplice de la baignoire, secousses électriques sur tout le corps, en particulier les parties génitales, simulacres d'exécution) à condition expresse de quitter le pays, il a pu obtenir, à l'ambassade de Suisse à Santiago, un visa pour la Suisse, valable pour un mois, mais pour une seule entrée.

Après moins de deux semaines de séjour à Genève chez sa sœur mariée, il quitte notre territoire le 29 au matin à destination de la Suède, via Copenhague. Or, parvenu dans la capitale danoise, il est refoulé sur Genève où il redébarque le même jour à 21 h. 40.

Situation inextricable à Cointrin: indésirable dans les pays scandinaves, il ne peut pas non plus pénétrer à nouveau en Suisse puisque son visa (une seule entrée) est épuisé. Les fonctionnaires en civil, responsables du contrôle des passeports, en riant: si vous demandez le droit d'asile, on vous renvoie à Santiago...

Un colis encombrant

Nuit à l'aéroport. Et le lendemain matin, par le même avion que le jour précédent, comme un colis encombrant, il est renvoyé à Copenhague

d'où il est, comme de juste, réexpédié sur Genève, séance tenante.

L'échange de bons procédés entre fonctionnaires des douanes aurait pu se prolonger, si l'intervention d'un avocat n'avait permis d'interrompre ce va-et-vient européen indigne et d'engager une procédure de demande d'asile dans notre pays. Tout commentaire superflu !

Pas de petits profits

Si, encore une note. Pas de petits profits pour notre administration: la Division fédérale de police n'a pas manqué de réclamer à ce Chilien 24 francs pour le visa provisoire de 48 heures qui lui a permis de dormir sur place à Cointrin... et le lundi, son logeur était déjà sommé de régler les frais du deuxième voyage Copenhague et retour, ordonné par les autorités helvétiques.